



PROGRAMME :  
CODE DE COURS :  
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION :

ESTHÉTIQUE  
5339  
1305

Liste des compétences	Maison d'édition	Documents maison
1. Métier et formation	9 \$	- \$
2. Prévention en santé et sécurité au travail en esthétique	14 \$	- \$
3. Peau et annexes	28 \$	- \$
4. Consultation et examen de la peau	17 \$	- \$
5. Manœuvres de modelages	11 \$	- \$
6. Soins esthétiques de base	- \$	2 \$
7. Maquillage de base	16 \$	- \$
8. Produits cosmétiques	30 \$	- \$
9. Interaction professionnelle	10 \$	- \$
10. Soins esthétiques des mains et des ongles	16 \$	- \$
11. Activités administratives		10 \$
12. Vente et promotion	15 \$	- \$
13. Maquillage élaboré	- \$	5 \$
14. Épilation : cire, pâte de sucre ou autres	15 \$	- \$
15. Soins esthétiques des pieds et des ongles	13 \$	- \$
16. Soins spécifiques	- \$	8 \$
17. Programmes de soins esthétiques	- \$	6 \$
18. Intégration au milieu de travail	- \$	2 \$
Agenda 2021-2022	6 \$	
<b>(Les prix sont sujets à changement sans préavis)</b>		
<b>ÂGÉ DE MOINS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2021</b>	<b>TOTAL</b>	<b>233 \$</b>
Offre de services complémentaires non financée par le MEEES <i>(Montant applicable si âgé de 18 ans et plus au 30 juin 2021)</i>		210 \$
<b>ÂGÉ DE PLUS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2021</b>	<b>TOTAL</b>	<b>443 \$</b>

#### MATÉRIEL OBLIGATOIRE À SE PROCURER

Avant de procéder à vos achats, des précisions vous seront données à la 1<sup>re</sup> journée de formation.

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs en bois
- 1 calculatrice avec %
- 1 cartable de 1 "
- 1 cartable de 1 1/2"
- 2 crayons à mine
- 1 gomme à effacer
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles
- 2 paquets de séparateurs à onglets
- 2 stylos

**\*\* Uniformes**

- 1 Veste noire manches courtes ou 3/4 avec 2 poches refermables, tissu infroissable, anti-statique, durable et facile d'entretien.
- 1 Pantalon noir coupe droite standard, sans fermeture éclair, sans poche, tissu infroissable, anti-statique, durable et facile d'entretien.

**\*\* Pour les élèves intéressés, un fournisseur sera disponible sur place lors des premiers jours d'école.**

**N.B. : Les services et les fournitures scolaires non reçus ou non utilisés sont remboursables au plus tard le 30 juin de l'année de l'abandon. L'élève doit se présenter au bureau administratif pour en faire la demande, le cas échéant.**